

# COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MAI 2019

Convocation du 02 mai 2019

L'an deux mil dix-neuf, le lundi 13 mai, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique à 18 h 00, sous la présidence de Madame Le Maire Isabelle ROBINEAU.

## Membres présents :

Mme Isabelle ROBINEAU (Maire)

Mme Françoise DESHAYES, Mme Véronique BOISSON, M. Bernard BRUGON, Mme Christiane CHOPINEAU, M. Jean-Jacques LANDRY, Mme Myriam SALIN.

## Membres Absents :

Mme Camille DU BOUEXIC, Mrs Tony DAMIANI, Johnny JARZAB, M Pascal DUCHET

Mme DESHAYES Françoise est désignée secrétaire de séance.

## **1. Approbation du Compte rendu de séance du 05 avril 2019**

Le Conseil Municipal l'approuve à l'unanimité

## **2. VOTE DE L'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2019**

Madame le Maire informe les conseillers de quelques changements pour l'attribution des subventions pour l'année 2019 car l'association Musique au vert est dissoute, l'Association des parents d'élèves n'a pas fait de demande cette année et la fourrière syndicale envoie une cotisation annuelle directement à la communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais.

Madame le Maire propose le versement de subventions comme suit :

- L'association le Mouv'solidaire : 150.00 €
- Les Amis du Musée de Châtillon Coligny : 100.00 €
- l'Art en sens : 100.00 €
- Comité des fêtes de Châtillon Coligny : 70.00 €
- L'UNA (Aide à domicile) : 150 €
- **Soit un TOTAL de : 570 €**

Le Conseil Municipal ACCEPTE l'ensemble des attributions des subventions aux différents organismes comme proposé.

## **3. VOIRIE – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICE POUR LA FAUCHAGE**

Dans le cadre du transfert de la compétence voirie à la Communauté de Communes, il convient de vous soumettre les projets de conventions à établir avec l'ensemble des communes de la Communauté de Communes pour la mise à disposition de services pour le fauchage.

Vu l'article L 5211-4-1 du Code Général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les statuts et le budget de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais,

Vu les projets de conventions de mise à disposition de service pour le fauchage,

### **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :**

- **D'APPROUVER** la convention de mise à disposition de service pour la réalisation du fauchage des voies d'intérêts communautaires de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais et ce pour une durée de 1 an à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2019 ;
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer ladite convention.

- De DIRE que cette mise à disposition donnera lieu de la part de la Communauté à des remboursements sur présentation de justificatifs de réalisation du service (feuilles d'heures)

#### 4. CONTRAT D'ENTRETIEN DE LA CHAUDIERE FIOUL DE LA MAIRIE

Madame le Maire propose aux conseillers de signer un contrat annuel d'entretien de la chaudière fioul de la Mairie avec l'entreprise BOISSON, pour assurer un bon entretien, car à l'heure actuelle le plombier M BOISSON se déplace régulièrement pour dépanner la chaudière.

Le contrat comprend un nettoyage de la chaudière, une vérification fonctionnelle du circulateur de chauffage et une vérification et réglage des organes de régulation. Le contrat est conclu pour un dépannage de remise en fonctionnement en nombre illimité et la mise en mode hiver et été. Le contrat est conclu pour une durée d'un an, il est renouvelable par tacite reconduction, pour un montant de 250 HT soit 300 € TTC par an.

Le conseil municipal **ACCEPTÉ** le présent contrat pour l'entretien de la chaudière et

**CHARGE** Madame Le Maire des formalités d'exécution.

#### 5. ACHAT DE JEUX AU SQUARE BECQUEREL

Madame le Maire propose aux conseillers l'achat de nouveaux jeux à installer dans le square pour les enfants. Un duo panier de basket et but de foot pour les plus grands et un ensemble toboggan pour les petits. Madame le Maire propose chez le fournisseur JPP Direct un toboggan avec une échelle à 1 370.28 € HT et un but pluridisciplinaire à 1 010.68 € HT. Madame le Maire informe les conseillers ces achats sont éligibles à une aide du Département pour les communes à faible population.

Le conseil Municipal **ACCEPTÉ** l'achat d'un toboggan chez JPP direct à 1 370.28 € HT et l'achat du but pluridisciplinaire à 1 010.60 € HT chez JPP direct. Le Conseil Municipal **SOLLICITE** une aide du Département dans le cadre des communes à faible population et

**CHARGE** Madame Le Maire des signer les formalités.

#### ACHAT D'ILLUMINATION DE NOEL

Madame le Maire propose aux conseillers l'achat de deux traversées "Joyeuses Fêtes" pour l'illumination de la commune à la période de Noël et de 4 crosses supplémentaires pour mettre aux endroits où il n'y a pas d'illumination de Noël. Madame le Maire propose deux traversées à 480 € HT pièce et 4 crosses flamme étoilée à 168 € HT pièce, chez le fournisseur LOIR Diffusion.

Madame le Maire souligne que ces achats sont éligibles à l'aide du Département aux communes à faible population.

Le conseil Municipal **ACCEPTÉ** l'achat de deux traversées "Joyeuses Fêtes" à 480 € HT pièce et 4 crosses flamme étoilée à 168 € HT pièce chez le fournisseur LOIR Diffusion.

Et **SOLLICITE** l'aide du Département au titre des communes à faible population.

Et **CHARGE** Madame Le Maire de toutes les formalités

#### 6. SPECTACLE DE NOEL 2019

Madame le Maire propose aux conseillers un spectacle de magie et de cirque pour la fête de Noël, elle propose un devis du cirque de Dampierre pour un spectacle de 45 minutes pour le samedi 14 décembre à 15h pour un montant de 600 € HT soit 720 € TTC.

Le Conseil Municipal **ACCEPTÉ** le devis de la SARL Etoiles et Toiles du cirque de Dampierre pour un montant de 600 € HT soit 720 € TTC.

Et **CHARGE** Madame le Maire des formalités.

## **INFORMATIONS DIVERSES**

*Madame le Maire informe les conseillers qu'un groupe vient de se créer à la Communauté de Communes Canaux et forêts en Gâtinais pour réfléchir sur la problématique de la désertification médicale.*

*Madame le Maire souligne que le développement touristique est en bonne marche, un dossier pour prétendre à des aides au niveau des fonds européens a été déposé. Un guide du routard est en cours de finalisation.*

### **Point sur la commission fêtes pour le 14 juillet :**

*Les jeux prévus sont le tapis de glisse, un jeu du molki, une piscine pour les petits, une pinata et peut être un jeu de sumo.*

*La Mouv'solidaire tiendra la buvette. Madame BOISSON propose de faire le repas des voisins le samedi 13 juillet au soir et non le 14 au soir, car le 14 juillet étant un dimanche les personnes qui travaillent le lundi risquent de ne pas rester.*

*Madame BOISSON souligne que pour le concours de pêche, il faut que l'herbe soit bien tondu pour garantir un accès à l'étang pour les pêcheurs. Et informe également qu'il n'y a plus d'accès aux poubelles avec la végétation qui a pris de l'ampleur.*

*Madame BOISSON souligne que les chemins de randonnée nécessitent un entretien de broyage.*

*Madame BOISSON signale que le mot « divagation » prête à confusion, dans le dernier flash info, car dans le dictionnaire un chien qui divague est un chien sans maître en vagabondage. Madame le Maire répond que c'est le terme utilisé dans l'arrêté ministériel. Elle rappelle que les chiens peuvent être promenés sans laisse en dehors du bourg et de l'étang communal sur les chemins communaux dès lors qu'ils ne pénètrent pas sur les propriétés privées.*

*Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h45.*